



IEAM

INSTITUT D'EXPERTISE, D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

N° d'agrément de prestataire de formation : 11 75 40006 75



BULLETIN D'INSCRIPTION à la FORMATION QUESTIONNEMENT et REFORMULATION

Sessions :

15 avril 2021 de (9h30 à 12h30) et 25 mai 2021 de (9h30 à 12h30) 350€

ou

28 septembre 2021 de (9h30 à 12h30) et 14 octobre 2021 de (9h30 à 12h30) 350€

A retourner à : IEAM - 31bis-33, rue Daru – 75008 Paris

Nom et prénom :

Adresse :

Fonction :

Tél. : Portable :

Adresse mail :

S'inscrit à la formation à la Médiation qui aura lieu, **les (compléter les dates)**
.....,
En visio-conférence.

Ci-joint : chèque bancaire de **350 €**

Adresse de facturation si différente de l'inscription :

.....
.....

J'ai bien noté :

- 1) Cette formation est susceptible d'être annulée si le nombre de 8 participants n'est pas atteint.
- 2) En cas d'annulation par l'IEAM, le remboursement est intégralement réalisé.
- 3) Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué. Le remboursement du solde ne sera pas remboursé si l'inscrit annule sa participation dans les 15 jours précédents le début de la formation.
- 4) Le suivi de ces séances de formation sera validé par une attestation de l'Institut et mentionné dans son annuaire.

Date et signature :

P. J. Chèque